



Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie



D 2026 - 31

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	22
Conseillers votants :	23
Dont un pouvoir	

Date de la convocation du conseil  
municipal : 14 avril 2026

**OBJET : DÉCONSTRUCTION ET  
RECONSTRUCTION DE LA BASE  
NAUTIQUE – ACTUALISATION DE  
L'AP/CP 2022-001**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un  
avril, le conseil municipal de la  
commune de Chens sur Léman dûment  
convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire à la mairie, sous la présidence  
de Monsieur Jérôme TRONCHON,  
maire,

**PRESENTS : PARIS A. MORAND F.  
BAARSCH C. de PROYART A. ZANNI F.  
PLEYNET J.P.CHANTELOT C. BILLARD  
G. LAFFONT V. MOUTHON S.  
CONSTANTIN V. DE GELDER M.  
GAZARYAN E. GEROUDETA. VIRGILI J.  
RODRIGUES LAURO D. RENAULT A.  
CHANTELOT L. RACINE FREIXENET M.  
GUY E. VEYRAT V.**

**EXCUSÉ : BALBO A. « pouvoir à VEYRAT  
V. »**

Est élue secrétaire de la séance : PARIS A.

---

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R  
2311-9 ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 57 ;

Vu la délibération n° 2022 - 72 du 11 octobre 2022 approuvant son règlement financier  
pour la commune ;

Vu la délibération n° 2022 - 27 du 12 avril 2022 décidant l'ouverture d'une autorisation  
de programme pour la construction de la base nautique ;

Vu la délibération n° 2023 - 30 du 11 avril 2023 décidant la modification d'une  
autorisation de programme pour la construction de la base nautique ;

Vu la délibération n° 2024 - 32 du 09 avril 2024 décidant la modification d'une  
autorisation de programme pour la construction de la base nautique ;

Vu la délibération n° 2025 - 33 du 08 avril 2025 décidant la modification d'une  
autorisation de programme pour la construction de la base nautique ;



Considérant qu'il est nécessaire de statuer sur les autorisations de programme et crédits de paiement pour le vote du budget principal primitif 2026 ;

Considérant la reprise et l'actualisation de l'autorisation de programme n° 001 - construction d'une base nautique et crédit de paiement ;

Il est proposé au conseil municipal,

D'approuver la modification du montant de l'autorisation de programme n° 001 - construction d'une base nautique,

D'approuver la révision des crédits de paiement comme suit :

DEPENSES TTC	RÉALISÉ	CP 2026	CP 2027
3 850 000 €	2 004 218 €	1 746 000 €	99 782 €

De préciser que les crédits de paiements prévisionnels seront ouverts au budget principal 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la modification du montant de l'autorisation de programme n° 001 - construction d'une base nautique ;

**APPROUVE** la révision des crédits de paiement comme suit :

DEPENSES TTC	RÉALISÉ	CP 2026	CP 2027
3 850 000 €	2 004 218 €	1 746 000 €	99 782 €

**PRECISE** que les crédits de paiements prévisionnels seront ouverts au budget principal 2026.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire  
Audrey PARIS

Le maire  
Jérôme TRONCHON

